

Ethno-polar et ethno-pillard, ou les voleurs de temps

Nelcya Delanoë

Volume 39, Number 3, 2009

Les Malécites à l'aube du XXI^e siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/045811ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/045811ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Delanoë, N. (2009). Ethno-polar et ethno-pillard, ou les voleurs de temps.
Recherches amérindiennes au Québec, 39(3), 113–116.
<https://doi.org/10.7202/045811ar>

FAQ (Femmes autochtones du Québec), 2009 : *Modification des dispositions de la Loi sur les Indiens relatives à l'inscription, conformément à la décision McIvor de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique*. Mémoire présenté à Affaires indiennes et du Nord Canada Re : Processus de participation du gouvernement fédéral en réponse à *McIvor v. Canada*. <<http://www.faq-qnw.org/documents/QNW-FAQ-Memoire-casMcIvorfinal-fr.pdf>>, (consulté le 1^{er} décembre 2010).

—, 2010 : *Lettre ouverte. Re: Loi C3 – une loi pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans l'inscription des Indiens en réponse à la décision de la Cour d'appel de Colombie-Britannique dans le cas McIvor c. Canada (Registrar of Indian and Northern Affairs) Amendements à la Loi sur les Indiens*. <<http://www.faq-qnw.org/documents/BillC-3March2010-FR.pdf>>, (consulté le 1^{er} décembre 2010).

GRAMMOND, Sébastien, 2010 : *Discrimination in the Rules of Indian Status and the McIvor case*. <http://www.escri-net.org/usr_doc/Rules_of_Indian_Status_-_McIvor_Case.pdf>, (consulté le 11 décembre 2010).

McIvor v. The Registrar, Indian and Northern Affairs Canada, 2007 : BCSC 827. <<http://www.courts.gov.bc.ca/jdb-txt/sc/07/08/2007bcsc0827.htm>>, (consulté le 11 décembre 2010).

McIvor v. Canada (Registrar of Indian and Northern Affairs), 2009 : BCCA 153. <<http://www.courts.gov.bc.ca/jdb-txt/CA/09/01/2009BCCA0153err2.htm>>, (consulté le 11 décembre 2010).

TRUDEL, Pierre, 2005 : « Autochtones au Canada : combien sont-ils ? » *Recherches amérindiennes au Québec* XXXV(3) : 107-110.

Et aux États-Unis...

ETHNO-POLAR ET ETHNO-PILLARD, OU LES VOLEURS DE TEMPS

Nelcy Delanoë
Professeure émérite
Université Paris-X, Paris

QUAND LA RÉALITÉ DÉPASSE la fiction à ce point, on peut dire que le romancier est excellent et que l'affaire est sérieuse.

Pour la fiction, je veux parler ici du roman policier de Tony Hillerman, *Le voleur de temps* (Rivages/Thriller) publié aux États-Unis en 1988. Dans un bureau du service d'accueil du Chaco Culture National Historical Park où se rend celui qui mène l'enquête, un visage menaçant caché derrière de grosses lunettes noires s'étale sur une affiche, sous ce commentaire : « *A Thief of Time... Pot Hunters Destroy America's Past.* »

Le roman policier, devenu « polar », parle en général des villes et de leurs franges criminelles. La toile de fond des romans de Hillerman est le Sud-Ouest américain et plus précisément la réserve navajo, univers étonnant et méconnu, avec ses ramifications parfois conflictuelles chez les Hopis et les Zunis voisins. Dans l'ensemble, les autochtones de ces réserves sont pauvres et se débattent dans une vie quotidienne difficile en raison de l'aridité et de l'immensité de la région, de la rudesse du legs historique de la conquête, du fait qu'ils sont coincés entre les lois (locales et fédérales) du monde américain et les lois (modernistes et traditionalistes) du monde amérindien.

Avec *Le voleur de temps*, Hillerman nous plonge dans le mystère de la

disparition d'une anthropologue, partie fouiller (illégalement découvrit-on) un site de ruines anasazies. Le lieutenant Joe Leaphorn et le sergent Jim Chee, Navajos tous les deux, mènent l'enquête, au fil de laquelle ils croisent des personnages louches et des trafiquants (autochtones aussi bien) qui pillent, vendent et revendent artefacts et œuvres d'art. La mort rôde sans fin et les assassinats se multiplient dans un panorama immense et désert, sublime et inquiétant. On découvre ainsi, au fil d'une intrigue qui mêle les mondes anglo et amérindien, comment l'appât du gain, le goût du pouvoir et la corruption font de ces divers personnages les complices, actifs ou passifs, d'entreprises de commerce de pièces archéologiques, énorme business local, régional, national et international. Si le tourisme recycle des pièces faciles à écouler, musées, chercheurs et collectionneurs – ces derniers étant prêts à payer des fortunes – se disputent les pièces les plus rares au mépris des lois fédérales, locales ou tribales.

Respectueux de leur culture et de la loi américaine, ce qui ne va pas sans déchirements, nos deux enquêteurs ont affaire à forte partie. Tour à tour savoureux et poignants, ils s'efforcent de savoir ce qui est arrivé à cette anthropologue tandis qu'ils doivent se faufiler entre les rivalités non seulement internes au service, mais tribales et intertribales, et entre les conflits de légitimité des lois de chacun des quatre États dont relève telle ou telle réserve, des lois de l'État fédéral et des règlements du FBI. Sans parler des tensions entre autochtones et non-autochtones. Avec très peu de moyens et beaucoup d'intelligence de la complexité de la situation qu'ils nous font découvrir petit à petit, ils parviennent à résoudre une série de meurtres liés à la disparition de l'anthropologue, retrouvée vivante *in extremis*. Tableau sombre d'un monde ravagé

par la folie et la rapacité, sauvé par un fond de beauté et de spiritualité – mais pour combien de temps? Leaphorn et Chee sont en effet bien conscients du fait que le difficile retour à l'ordre auquel ils contribuent ne saurait ralentir le cours du pillage des réserves, amorcé au XIX^e siècle.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI DE CES VOLEURS DE TEMPS ?

Dénoncées au début du XX^e siècle par les philanthropes et les scientifiques, les atteintes au patrimoine national ont alors retenu l'attention du Congrès qui, en 1906, votait le Federal Antiquities Act¹. Cette loi protégeait les sites historiques et préhistoriques situés en terre fédérale en interdisant fouilles sans permis et destruction des « antiquités », mais sans s'opposer à l'importation ni à l'exportation de ces pièces. Le vandalisme n'ayant fait que s'amplifier, le National Historic Preservation Act de 1966 (NHPA²) contraint les institutions fédérales à respecter le patrimoine historique découvert lors de travaux d'aménagement du territoire. Amendée en 1992, cette loi accorde aux tribus amérindiennes fédéralement reconnues le droit de prendre certaines dispositions pour préserver ce patrimoine sur leur terre. Le pillage ne ralentissant pas, l'Archaeological Resources Protection Act (ARPA³), adoptée en 1979 et amendée en 1988, réaffirme que les ressources archéologiques font partie du patrimoine national, qu'elles soient situées en terre publique ou en Terre indienne, prévoit des garde-fous et des sanctions pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ d'amende et un an de prison.

Selon un rapport du Congrès de 1988 sur le vandalisme et le pillage de la région des Four Corners, 90 % des sites de cette région ont été visités par des « voleurs de temps » d'une façon ou d'une autre, soit une augmentation de 45 % par rapport à

1985. Les sites se trouvent largement en terres indiennes – navajos, utes, apaches, hopies, zunies – lesquelles dépendent du Bureau of Land Management, responsable de 55,5 millions d'acres, dont 90 % sont des terres indiennes. La moitié aurait déjà été pillée, mais comment avoir des données fiables quand moins de 5 % de ces terres ont été expertisées? Le U.S. Forest Service a quant à lui la responsabilité de 42,7 millions d'acres dont 7 % ont été expertisées, et le Fish and Wildlife Service, de 2,45 millions d'acres, dont 1 % a été expertisé (Van Allen, s.d.).

Devant de pareils chiffres, on ne s'étonnera pas que les sites archéologiques et funéraires soient faciles à piller, et l'évaluation de l'étendue des dégâts, difficile à préciser : espaces immenses et rudes, effectifs de police insuffisants, techniques de pillage quasi industrielles, demande pressante – 1000 % d'augmentation en terre navajo entre 1980 et 1986 –, répression fort peu dissuasive.

Devant cet état de fait désastreux, le Congrès a une fois encore voté une loi, le Native American Graves Protection and Repatriation Act (NAGPRA, 1990⁴) qui a dressé, et continue de le faire, un inventaire des artefacts situés dans les musées et autres institutions fédérales. La visée est double : réduire les activités illicites (aggravation des peines) et restituer aux nations fédéralement reconnues qui en feront la demande les restes humains et les objets sacrés leur appartenant, à charge pour elles d'en apporter la preuve.

Les gouvernements amérindiens, désormais plus autonomes et dotés dans l'ensemble de plus de moyens⁵, se sont saisis de cette loi et ont obtenu la restitution d'objets et de restes humains, tandis que la valeur culturelle et spirituelle de leur patrimoine historique gagnait en visibilité et en reconnaissance nationale. Ainsi, dans les collèges et les lycées

d'Arizona, d'Utah du Sud et du sud-ouest du Colorado, on projette pour les élèves une vidéo réalisée par le National Park Service et dont le titre dit bien le chemin parcouru depuis une vingtaine d'années : *Silent Witness: Protecting American Indian Archaeological Heritage*. Parallèlement, les musées se sont multipliés en terre indienne tandis qu'en 2004, le National Museum of the American Indian ouvrait en fanfare à Washington. Deux ans plus tard, l'inauguration à Paris du Musée du Quai Branly par le président de la République française, qui honorait ainsi les « arts premiers », confirmait que, sur le marché de l'art international, ces œuvres avaient même atteint un statut de chefs d'œuvre. Et seraient d'autant plus convoitées?

Le 25 janvier 2008, le *New York Times* annonçait que la police avait perquisitionné une galerie de Los Angeles et quatre musées de Californie du Sud, dont le Los Angeles County Museum of Art (Wyatt 2008). Cette perquisition faisait partie d'une enquête ouverte cinq ans auparavant dans le cadre d'une instruction concernant la contrebande de pièces archéologiques volées en Thaïlande, au Myanmar, en Chine et au Chaco Culture National Historical Park – précisément là où, en 1988, Hillerman avait accroché son affiche dénonçant les Voleurs de temps!

En 2009, *News from Indian Country* (2009a) annonçait que les autorités fédérales, chargées de la plus grosse action jamais lancée contre des pilleurs de tombes et d'artefacts, allaient inculper aussi bien des auteurs de fouilles illégales que de riches acheteurs en contact avec le marché noir d'antiquités du Sud-Ouest.

Il s'agissait du premier exemple de la capacité du FBI à pénétrer en profondeur, grâce à une « taupe » qui avait trompé les collectionneurs, le monde glauque du trafic d'objets

d'arts amérindiens. Depuis deux ans et demi, cet agent opérait avec une vidéo sans fil reliée à des postes fédéraux qui recevaient les images prises au domicile des acheteurs/vendeurs ou dans les boutiques où il proposait ses marchandises – bols, jarres, sandales, pipes, pendentifs, bracelets. Grâce à cet agent, la police fédérale a obtenu des images et une vue de l'intérieur du milieu de la contrebande ainsi que l'enregistrement de conversations étonnement franches entre les divers partenaires : comment ils avaient fouillé la nuit, mis des vêtements de camouflage, compté avec le niveau d'intensité de la lune et les jours de vacances du ranger, programmé une expédition au printemps quand la poussière est encore humide, survolé un site en delta plane pour accomplir ensuite une marche de seize kilomètres, creusé des trous dans un jardin... En cas d'enquête, les objets auraient été trouvés dans ces trous. L'un de ses clients racontait comment les enquêteurs, qui lui avaient confisqué trente-deux poteries, étaient passés à côté d'une cache où il avait dissimulé des données très compromettantes : son carnet de transactions depuis le début de ses activités. Tous reconnaissaient avoir pris ces objets illégalement, c'est-à-dire en Terre indienne ou fédérale, et en indiquaient sur une carte le lieu exact, toutes informations indispensables pour la validité de l'accusation. Ces objets, vieux d'un millier d'années, devaient aboutir sur les marchés parallèles ou chez de riches collectionneurs. Dans la région, les marchands se disaient tous très inquiets et s'attendaient au pire.

Le journal annonçait par ailleurs que, sur les vingt-cinq personnes arrêtées (en Utah principalement mais aussi dans le Colorado et au Nouveau Mexique), deux hommes s'étaient suicidés. Il s'agissait du docteur James Redd, soixante ans, domicilié à Blanding, petite ville de

pieux Mormons située en Utah, mort sur son ranch, dans sa Jeep, par carbone d'oxyde. Dans les années 1990, il avait déjà été inculpé avec sa femme et sa fille, et la famille avait été condamnée à 10 000 \$ d'amende. Et le suicide de Steven L. Shrader, vendeur de Santa Fe qui s'était tiré une balle alors qu'il se trouvait chez sa mère, dans l'Illinois. À l'exception de l'épouse et de la fille du docteur Redd, les autres personnes arrêtées plaidaient non coupables.

Selon le *New York Times* du 10 juin 2009, les prévenus risquaient jusqu'à dix ans de prison. Ken Salazar, secrétaire à l'Intérieur, déclarait que les administrations précédentes avaient trop souvent fermé les yeux et qu'il entendait désormais coordonner les pouvoirs de son ministère avec ceux de la justice pour faire appliquer la loi et préserver la sécurité en Terre indienne. Il rappelait enfin que le succès de cette opération, démarrée en 2006, tenait au travail d'agents du FBI qui avaient piégé les trafiquants.

John Echo Hawk, nommé par le président Obama vice-ministre aux Affaires indiennes (poste mis en sommeil pendant deux ans sous l'administration Bush après avoir connu six directeurs en huit ans), s'exprima dès mai 2009 sur cette affaire (*News from Indian Country* 2009b). Il souhaitait que les tribus aient en priorité la possibilité de récupérer les milliers de pièces du Sud-Ouest saisies par le gouvernement : 800 artefacts confisqués à « une famille de l'Utah » et cinq camions pleins à ras bord d'objets confisqués à des antiquaires. Certes, leur rapatriement serait difficile à effectuer en raison des lois fédérales – quelle nation moderne peut prétendre être propriétaire de biens anciens, voire préhistoriques ? Et il espérait que ces objets ne gagneraient pas subrepticement quelque musée.

D'après Todd Swain, seul policier chargé des crimes culturels

auprès du National Park Service, on constate en moyenne 840 cas de pillage par an, soit plus de deux crimes de ce type par jour en terre fédérale gérée par le National Park Service, le US Forest Service, le US Bureau of Land Management et le US Fire and Wildlife Service. La plupart des gens condamnés pour fouille, collecte et trafic illégal d'artefacts ne vont pas en prison. Ceux qui y vont y restent en moyenne un an ou moins. Dans le cas de Jeanne Redd, l'épouse du docteur, l'accusation avait requis dix-huit mois de prison. Finalement, malgré les espoirs de Ken Salazar, le US District Judge a condamné Jeanne Redd à trois ans de mise à l'épreuve et à une amende de 2 000 \$ pour avoir par sept fois volé des artefacts sur des terres indiennes et fédérales (délit passible de dix ans de prison). Sa fille a été condamnée à deux ans de mise à l'épreuve. C'est chez elles qu'on avait confisqué les fameux 800 objets cités par Echo Hawk, dont des poteries exquises, des pendentifs et des restes humains.

Robert Palmer, archéologue et universitaire, a analysé les délits et inculpations liés à l'Archeological Resources Protection Act entre 1996 et 2005. Sur quatre-vingt-trois personnes inculpées, vingt ont été envoyées en prison, dont treize pour un an ou moins, le reste des cas ayant été classés sans suite – manque de preuves, intention criminelle non prouvée. Seules 14 % des plaintes déposées ont abouti et 94 % des personnes arrêtées pour infraction ont été quittes pour une simple contravention. Selon Swain, « Certaines enquêtes sont du niveau de l'enquête criminelle » : dangereuses, elles durent des mois et des mois, requièrent des connaissances en archéologie et en droit fédéral, local et tribal, compétence que n'ont pas tous les juges ni tous les parquets. D'autant qu'en 2003, la formation des juges fédéraux, qui existait depuis douze

ans, a été abandonnée tandis que ceux qui avaient été formés sont partis ou ont demandé leur mutation. Précisons que ce programme a été réactivé en novembre 2009.

Le 8 mars 2010, on apprenait le suicide de Ted Gardiner, l'agent du FBI sur les épaules duquel avait reposé la réussite du fameux coup de filet de 2009. Gardiner devait être le témoin clé du procès et les avocats de la défense ont aussitôt fourbi leurs armes contre l'accusation, ainsi privée, affirment-ils, de ses preuves légales et des garanties de la défense : droit à la confrontation de l'accusé avec son accusateur, sixième amendement de la constitution américaine. L'objection ne tient apparemment pas et le procès devrait pouvoir se dérouler conformément aux espoirs du parquet, mais dans des délais désormais inconnus.

Si, comme on vient de le voir, la réalité dépasse au fond de beaucoup la fiction de Tony Hillerman, on ne peut que lui être reconnaissant d'avoir, avec ce livre qui connaît un grand succès populaire, dit tout haut ce que tout le monde sait tout bas. Désormais, les autochtones des États-Unis consacrent beaucoup de moyens à suivre à la trace les fouilles archéologiques et les faits-divers qui relatent l'arrestation de plusieurs petits et grands prédateurs pris la main dans le sac, dans la tombe ou dans les ruines. S'appuyant sur le NAGPRA, les responsables tribaux se portent fréquemment partie civile et réclament la restitution de biens et restes humains notoirement volés, de biens et restes humains déblayés inopinément lors de travaux d'intérêt public ou privé, enfin de biens et restes humains qui se trouvent dans des musées ou des galeries. Ils doivent alors prouver que ceux-ci leur ont appartenu, à eux ou à leurs ancêtres. Mais les procédures sont longues et coûteuses, ne serait-ce qu'en raison de la difficulté de la preuve, et se heurtent parfois à de

vives oppositions venues du monde de l'art et du monde scientifique au nom de l'intérêt de la recherche (affaire de l'Homme de Kennewick) et du patrimoine national. D'où, entre autres, la multiplication de musées en Terre indienne, qui permettent de rapatrier des œuvres propres à l'histoire et à la culture d'une nation particulière sans les soustraire à la curiosité des visiteurs et des amateurs d'art – en dehors de certaines pièces, considérées comme impropres à la présentation au regard profane. Les restes humains ont, eux, une place différente puisqu'ils sont récupérés précisément pour être ensevelis selon les rites funéraires appropriés et trop longtemps bafoués.

Selon plusieurs sources, dont l'Association for Research into Crimes against Art (<http://www.artcrime.info>), qui se consacre à l'étude du crime culturel et du crime contre l'art ainsi qu'à la protection de la propriété culturelle, la contrebande, le vol, la fabrication de faux et le trafic de pièces d'art constituent la troisième entreprise criminelle internationale (vente, rançon, échange), juste après le trafic d'armes et le trafic de drogue – les crimes organisés par des individus ou pour des collectionneurs privés étant les plus rares. L'implication de la grande criminalité dans ce domaine remonte au début des années soixante. C'est dire que les réseaux sont constitués, organisés et rodés. Les récentes guerres des Balkans, d'Irak et d'Afghanistan ont aussi profité à des aréopages de mafias locales et planétaires.

Mais le pillage des terres indiennes, qu'il s'agisse d'artefacts utilitaires ou sacrés, rares ou communs, riches ou pauvres, durables ou pas, remonte à la Conquête européenne – espagnole, française, anglaise, hollandaise – et aux États-nations qui lui ont succédé. Certes, l'argument selon lequel collections et musées ont préservé, sauvé de

l'oubli, mis en valeur, ne manque pas de poids – au royaume des aveugles, les borgnes sont rois. Aujourd'hui, ironie de l'histoire, le passé palpable des peuples autochtones a atteint un cours élevé sur le marché de l'art et fait la vitrine de nos musées du XXI^e siècle. Sur leur patrimoine vivant, des entreprises et laboratoires, ainsi que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), déposent des brevets sur les plantes, les herbes, les arbres, les minéraux. La frontière devient de plus en plus ténue entre mercantilisation des arts et richesses autochtones, pillage et renouveau. La lutte pour la protection et la conservation de ces trésors requiert la vigilance active des chercheurs eux-mêmes.

[13 septembre 2010]

Notes

1. 34 Stat. 225, 16 U.S.C. 431-433.
2. Public Law 89-665; 16 U.S.C. 470 et seq.
3. Public Law 96-95; 16 U.S.C. 470aa-mm.
4. Public Law 101-601, 104 Stat. 3048.
5. The Harvard Project on American Indian Economic Development, <<http://hpaied.org/>>.

Ouvrages cités

- NEWS FROM INDIAN COUNTRY, 2009a : « Artefact Looting Case likely to Grow ». Vol. XXIII, n° 16, 6 août.
- , 2009b : « Echo Hawk says Artifacts should be returned to tribes ». Vol. XXIII, n° 19, 5 octobre.
- NEW YORK TIMES, 2009 : « 23 People Are Arrested or Sought in the Looting of Indian Artifacts ». 10 juin.
- VAN ALLEN, Amy, [s.d.] : *Native American Artifact Trade and Cultural Rights*. Trade and Environment Data Base, Case 216, <<http://www1.american.edu/projects/mandala/TED/artifact.htm>>, (consulté le 11 novembre 2010).
- WYATT, Edward, 2008 : « Four Californian Museums Are Raided ». *The New York Times*, 25 janvier. Disponible sur Internet : <<http://www.nytimes.com/2008/01/25/us/25raid.html>>, (consulté le 11 novembre 2010).